

LE CROCCANT PÉRIGORD



N°107 MAI 2023
BIMESTRIEL 1€



SÉJOUR



P.7: Week end évasion à Super Besse

CULTURE



P.9: L'univers de la foudre vous sera dévoilé

LOISIRS



P.6 : Confrontez-vous à la meilleure SLVie

UNIQUE, FESTIF, REVENDICATIF : LE FESTIVAL D'ÉNERGIES, ÉVÈNEMENT NATIONAL 100 % CONSTRUIT PAR LES AGENTS, REVIENT LES 27 ET 28 MAI 2023 À SOULAC-SUR-MER.

PROGRAMME DE LA GRANDE SCÈNE

SAMEDI 27 MAI

- 16h00 : Spectacle d'ouverture
- 16h30- 17h30 : Mouss & Hakim (accompagné de chant-signe)
- 18h00- 19h00 : Chilla
- 20h30 : Mask Ha Gazh
- 21h00 : Prise de parole des élus
- 21h10- 22h10 : Sniper
- 22h40- 23h40 : Tryo
- 23h40- 01h00 : Spectacle de clôture suivi d'un DJ set

DIMANCHE 28 MAI

- 11h40- 12h30 : La Cafetera Roja
- 12h50- 13h40 : Demi Portion (accompagné de chant-signe)
- 14h00- 14h55 : Tiken Jah Fakoly
- 15h15- 16h05 : La Yegros



FESTIVAL ★
D'ÉNERGIES
SOULAC 27 & 28 MAI 2023

ÉDITORIAL



A L'AUBE D'UN PRINTEMPS SOCIAL ?

Une réforme de plus, qui préoccupe et qui inquiète de nombreux travailleurs et travailleuses, les retraités et les agents des IEG. Battons-nous et continuons à nous battre face à l'amertume des individualismes jusqu'au retrait de ce projet mortifère. La CGT, syndicat de classe et de masse, se mobilise au côté des travail-

leurs, des salariés des IEG et des retraités pour mettre à genoux les porteurs de cette réforme injuste et bancale.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la réforme des retraites a pour objectif de fusionner les 42 régimes de retraite existants dont celui des IEG, pour les basculer au régime général.

Si cette idée peut sembler « équitable », elle cache en réalité l'avidité du capitalisme et l'accroissement de l'oppression sociale sur le prolétariat et les travailleurs.

Dans les faits, la mise en place de cette réforme met en péril l'ensemble des conquies sociaux gagnés par des hautes luttes menées par nos aînés. Les actifs, les inactifs et les plus précaires seront les plus touchés, c'est pour cela que la fin de notre caisse mutualiste et solidaire n'est pas envisageable.

Enfin, la réforme des retraites risque de remettre en cause le principe de solidarité intergénérationnelle et entrainera l'ensemble des travailleurs vers la capitalisation individuelle, qui assouvira la soif des spéculateurs du marché libre et autres fonds de pensions.

Ce système risque de pénaliser les jeunes générations, qui auront besoin de cotiser plus longtemps pour obtenir une pension de retraite décente.

Marcel Paul et Ambroise Croizat, n'y ont pas laissés leur vie pour rien, à nous de continuer sur leurs traces pour élargir ce régime pionnier qui est le nôtre à l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Il est urgent que le gouvernement prenne en compte la volonté de la masse productrice de richesses et renonce à sa réforme fétide.

Nous reprendrons par la force ce qui nous revient de droit.

Cette année 2023 va être de nouveau une période riche en activités et autres découvertes sportives et culturelles.

J'espère que vous serez au rendez-vous des prochaines dates qui s'annoncent, notamment le retour du Festival des Énergies à SOULAC, la fête de la CMCAS Périgord, mais aussi le week-end sport et « bien-être » à Super Besse.

Grâce à l'application « MES ACTIVITÉS » vous pourrez avoir accès plus facilement à certaines de vos activités favorites, mais également venir nous rendre visite à la CMCAS, où nous pourrons également vous guider pour la réservation et le règlement.

Une année qui s'annonce aussi pour le retour de la proximité sur les sites de travail, pour être au plus proche de vos envies et de vos attentes.

Les Activités Sociales sont le vecteur d'émancipation des travailleurs tel que MARCEL PAUL les a imaginées et mis en œuvre, c'est à nous qu'appartient la volonté de les faire vivre.

LESMARIE Benoit
Président de la CMCAS

SOMMAIRE

Festival des énergies	Page 2
Edito	Page 3
Organisations syndicales*	Pages 4 et 5
Les activités CMCAS	Pages 6 et 11
Médiathèque	Page 12

*LE THÈME RETENU POUR L'EXPRESSION DES ORGANISATIONS SYNDICALES EST :

Fin du régime spécial des IEG : quelles conséquences ?

VOTRE CMCAS

55 allée du Port

24 000 PÉRIGUEUX

Tél. : 05 53 06 50 48

@ : CMCAS-290.activites@asmeg.org

<https://perigord.cmcas.com/>

ACCUEIL PHYSIQUE À LA CMCAS :

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE :

Les professionnels sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h45

NOUVEAUTÉ : Vous pouvez régler par carte bleue à la CMCAS ou en ligne votre participation aux activités proposées par votre CMCAS.

CAMIEG - 92011 NANTERRE CEDEX

Prenez rendez-vous en ligne sur le site camieg.fr ou contactez le **08 06 06 93 00** et indiquez vos nom, prénom, numéro de sécurité sociale, votre numéro de téléphone et le lieu de la permanence concernée, soit CMCAS Périgueux. Un conseiller Camieg vous recontactera, dans les 48 heures par téléphone, afin de fixer avec vous une heure de rendez-vous.

PROCHAINES PERMANENCES :

De 9h30 à 12h à la CMCAS

- 11 mai 2023

- 8 juin 2023

- 14 septembre 2023



Malgré la contestation massive, le gouvernement continue dans sa volonté d'imposer sa loi de réforme des retraites et la suppression d'une grande partie des régimes spéciaux dont le nôtre.

Outre le fait de travailler plus (43 ans de cotisation) et plus long-

temps (ouverture des droits à 64 ans au lieu de 62 ans), la fin de notre régime de retraite aura d'autres conséquences.

Pour les nouveaux arrivants uniquement, grâce à la clause du grand-père, ce sera la fin du calcul de la pension sur les six derniers mois ainsi que la fin de la prise en compte des services actifs et, donc, des départs anticipés. La prise en compte des 25 meilleures années sera la base du calcul de la pension.

Mais qui peut garantir cette clause du grand-père ? Car comment financer le régime des IEG qui ne voit plus arriver de nouveaux cotisants et qui, en plus, voit partir des cotisants à travers les nouveaux retraités ! Aucun régime n'est pérenne sans financement !

Notre régime de retraite nous apporte également des droits spécifiques comme l'invalidité, la partie décès, la partie Accident du Travail/Maladies Professionnelles. Pour les retraités, le maintien des droits familiaux, de l'accès aux activités sociales ainsi qu'à notre couverture maladie et du tarif particulier sur l'énergie...

Avec la fin de la CNIEG, quid de ce maintien de droits pour les retraités ? Ce sera aussi la disparition de la pension de réversion attribuée sans condition de ressources au conjoint survivant.

La suppression programmée de notre régime de retraite est une attaque frontale contre l'un des quatre piliers de notre statut national issu de la loi de nationalisation du 8 avril 1946. Les autres piliers sont notre couverture maladie (CAMIEG + CSM), notre couverture sociale (CCAS et CMCAS) et l'ANE (Avantage en Nature Energie).

Avec la suppression de notre régime de retraite, c'est notre statut qui est attaqué et qui devient plus vulnérable que jamais !

De plus, pour acter la suppression de notre régime de retraite, il va falloir modifier le statut national des IEG. Cela pourrait être l'occasion pour nos employeurs, de nous imposer leur nouvelle grille de rémunération actant ainsi la suppression des GF et des NR...

Le Secrétaire du syndicat,
William CASSÉ



Après 11 grandes journées de mobilisation, de grève et de manifestations syndicales ou des millions de français sont venus exprimer pacifiquement leur refus déterminé de cette réforme injuste, brutale et injustifiée, le pays s'embrase !

Cet embrasement, désolant et fortement condamné par le monde social, n'est que la conséquence de l'entêtement incompréhensible du Président de la République vécu comme un mépris envers la démocratie sociale.

Concernant notre régime, la branche professionnelle des IEG a déjà réformé son système de retraite en 2004 et en 2005, les employeurs ont versé une soulte afin de financer les droits passés. Cette dernière a été complétée par la mise en place d'une Contribution Tarifaire d'Acheminement sur les factures des consommateurs, indolore pour le client final.

A précisez que le CTA n'est en aucun cas une subvention de l'Etat mais une déduction du Chiffre d'affaires des entreprises.

Les droits spécifiques de notre régime spécial des IEG sont, quant à eux, intégralement financés par les salariés et les employeurs de la branche professionnelle des IEG. Il n'y a aucune justification à vouloir supprimer notre régime, équilibré financièrement et même excédentaire (820 millions d'euros d'excédents cumulés fin 2022).

Si on perd notre régime actuel, ce sera le statut des IEG qui est clairement remis en cause. Le sort des salariés est donc directement décidé par le Chef de l'Etat, avec un total déni de la démocratie sociale.

De plus, si cette loi était promulguée, on devra accueillir des milliers de nouveaux salariés dans les IEG, sans connaître le contrat social qui leur sera proposé, c'est inacceptable pour la **CFDT**.

Gérard VANNON
Élu CFDT du CA de la CMCAS PERIGORD



Le gouvernement a annoncé son intention de supprimer les régimes spéciaux dans son futur projet de loi. Au passage, il supprimerait aussi le statut national des Industries Electriques et Gazières pour les nouveaux embauchés.



La réforme des retraites voulue par le gouvernement prévoit l'extinction du régime spécial des industries électriques et gazières.

Acceptant de cotiser plus que les salariés du privé pour leur retraite (soit 12,8 % de leur salaire), les personnels

En fait, bien que le langage « va-t-en-guerre » du Ministère du Travail cible 42 régimes spéciaux, ne seraient supprimés que deux d'entre eux : RATP et IEG. Ainsi ce sont les régimes spéciaux et les statuts emblématiques du service public qui sont visés, celui de la SNCF ayant déjà été supprimés pour les nouveaux embauchés. Ces deux régimes ne représentent que 1,3% de la totalité des 16,9 millions de pensionnés en France.

Pourquoi tant de haine vis-à-vis de ces régimes ?

La cause principale de cet acharnement est que le régime IEG, comme celui de la RATP, prévoit des anticipations de départ en retraite et des bonifications pour travaux pénibles. Deux raisons : la difficulté d'exercer certains métiers au-delà d'un certain âge et, surtout, la diminution de l'espérance de vie que ces conditions de travail entraînent. La « justice sociale et l'équité » dixit le Ministre du Travail, réclament justement d'appliquer de telles mesures de départ anticipé en retraite à tous et toutes les travailleur-ses accomplissant des travaux pénibles et donc de les étendre aux branches et aux régimes qui n'en disposent pas. Et non pas de les supprimer là où ça existe encore.

Par ailleurs, le régime des IEG est équilibré. Il ne coûte rien ni à l'État ni au régime général de retraite. Le régime des IEG ne coûte donc rien non plus aux usagers.

Il est adossé au régime général depuis 2005 avec une clause de neutralité sur les comptes de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO. Enfin, l'âge de départ (hors travaux pénibles) et le nombre de trimestres nécessaires sont alignés sur le régime général depuis 2022.

Sa suppression ne ferait donc rien gagner aux autres régimes, ni ne créerait une quelconque économie sur le niveau des pensions.

La CNIEG est un régime « solidaire » qui contribue, par la compensation financière entre régimes.

Quid de l'équilibre des comptes de la CNIEG, en appliquant la clause grand-père, notre caisse va de facto devenir déficitaire, plus de pensions à payer et moins de rentrée de cotisations dans un futur proche, avec le basculement au régime général et la perte des garanties sociales du régime spécial IEG.

La FNME-CGT dénonce un projet destructeur non seulement pour les électriciens et gaziers mais pour toutes et tous les salarié-es soumis à des travaux pénibles et qui ont droit à un dispositif de départ en retraite anticipé. Sous couvert de dramatisation, de mensonges sur les déficits et le coût de notre régime, le gouvernement veut supprimer une référence sociale, le régime pionnier des IEG.

Pour le syndicat- LUCAS laurent

des IEG ont des avantages en compensation. Avant 2008, la prise en compte de la pénibilité (astreintes, travail en trois-huit, monteurs de ligne) permettait aux agents ayant 17 années de service actif de partir cinq ans avant l'âge légal de la retraite, soit 57 ans. 23 % des effectifs sont concernés par ce dispositif.

La moyenne d'âge de départ est désormais autour de 60 ans. Elle devrait atteindre les 62 ans en 2024. Dans le même temps, le régime spécial a commencé à se rapprocher du régime général des retraites.

On a versé une soulte de plusieurs milliards d'euros au régime général qui devait garantir la neutralité de l'adossement, et le régime général est gagnant dans ce rapprochement depuis le début. Les engagements du gouvernement à maintenir les avantages du régime spécial jusqu'au départ des derniers salariés relevant de ce statut, selon la clause dite du grand-père, tiennent de la grande illusion.

Les organisations syndicales, quant à elles, n'ont pas découvert le baby-boom hier. Elles ont constitué, au fil des années, 200 milliards d'euros de réserve pour faire face à la montée des retraites, réserve qui est en passe d'être pillée par l'État.

Pour L'Alliance CFE UNSA Énergies
Gaël HAMON



KARTING À LA CAVAILLE BERGERAC
CHALLENGE INTER SLVie
 3 JUIN 2023

Bergerac, Périgueux, Sarlat, Nontron, Mussidan, Montignac, Venez avec votre coéquipier, si possible de la même SLVie, pour remporter le Trophée CMCAS Périgord.

La 1ère édition à été remportée par Périgueux d'une courte avance devant Bergerac.

La formule est la suivante :

- Essai chronométré pendant 10mn qui déterminera la place de l'équipage sur la grille.
- Départ en ligne pour 2 x 20mn, avec changement de pilote au stand.
- Remise des récompenses aux équipages les plus rapides et remise du Trophée à la meilleure SLVie.

Pour les personnes qui n'ont pas de coéquipiés, nous ferons les équipes sur place. Contact : Laurent PLUBEL au 07 85 99 49 50. Date limite d'Inscription : 22/05/23

PROGRAMMATION RANDOS

Du 25/05 au 01/06/23 : TREBEURDEN

Samedi 24 juin : PÉRIGUEUX

Samedi 23 Septembre : ST SCEAU- LACOUSSIERE

Samedi 21 Octobre : BOUROU

Samedi 18 Novembre : GRIGNOLS

Samedi 9 Décembre : CHANCELADE avec repas de fin d'année.

Vos inscriptions sont attendues auprès de Yves ROUQUETTE au 06 76 31 50 13



BASSIN D'ARCACHON
JET-SKI
 3 JUIN 2023

Le jet-ski est une activité aquatique saisonnière très appréciée sur le bassin d'Arcachon, lieu incroyable avec ses magnifiques spots et son extraordinaire terrain de jeu ouvert à tous !

Combinant vitesse, découverte et adrénaline dans les vagues, le jet-ski est idéal pour une sortie nautique et ludique.

La randonnée en Jet-ski sans permis sera encadrée par un moniteur diplômé d'Etat. Un briefing sera réalisé par le moniteur avant votre départ, afin de vous expliquer le fonctionnement du scooter et les règles à respecter sur l'eau.

Vous partirez à quelques pas de l'une des deux bases situées sur le port d'Arcachon, directement du ponton spécialement équipé pour nos jet-skis.

Vous vous dirigerez via le chenal de Mapouchet vers les fameuses Cabanes Tchanquées nichées au coeur de l'île aux oiseaux. Votre tour de l'île aux Oiseaux vous amènera vers le Cap Ferret, d'où vous pourrez apercevoir l'incontournable Dune du Pyla. Retour sur base par les plages du Moulleau et d'Arcachon où vous attend la fameuse dégustation d'huîtres (pas d'inquiétude, pâté de campagne pour les non-amateurs d'huîtres), accompagnée d'un verre de vin blanc. Vous garderez de cette balade de 3h de formidables moments de plaisirs.

N'attendez plus pour vous inscrire et donnons-nous rendez-vous à 13h30 au 4 quai du capitaine Allègre à Arcachon. Date limite d'Inscription : 22/05/23



À SUPER-BESSE

Du 16 au 18 JUIN 2023

Si vous êtes à la recherche d'un week-end d'activités sportives et de bien-être pour toute la famille, **NE CHERCHEZ PLUS !**

La CMCAS Périgord vous propose une expérience unique qui ravira petits et grands.

Au cours de ce week-end, vous pourrez profiter d'un large éventail d'activités sportives et de bien-être pour tous les niveaux de forme physique.

Que vous soyez un sportif passionné ou simplement à la recherche d'une expérience amusante et relaxante, il y en a pour tous les goûts.

Les activités sportives proposées :

LE VTT DE DESCENTE:

Deux heures pour faire ses premières descentes accompagnées de votre moniteur qui adaptera le parcours, les exercices à votre niveau afin de vous permettre de découvrir la station de Super-Besse sous un autre angle ! Une nouvelle passion, de nouvelles sensations, de grands sourires et une grande fierté des parcours accomplis !

Matériels fournis : Vélo de descente haut de gamme, casque, protection dorsale, genouillères, coudières, forfait remontées mécaniques durant le cours |

LA TYROLIENNE :

Faites le plein de sensations et venez vivre une expérience unique avec la tyrolienne Fantasticable. Vous ne serez jamais descendu aussi vite de la montagne avec une lon-

gueur de 1600 m à plus de 100 km/h, les pieds à plusieurs mètres au-dessus du sol.

Fin de parcours de la tyrolienne Fantasticable à 120 km/h : vous n'êtes pas prêt d'oublier votre descente en tyrolienne en Auvergne.

AU PARC AVENTURE pour les plus petits. :

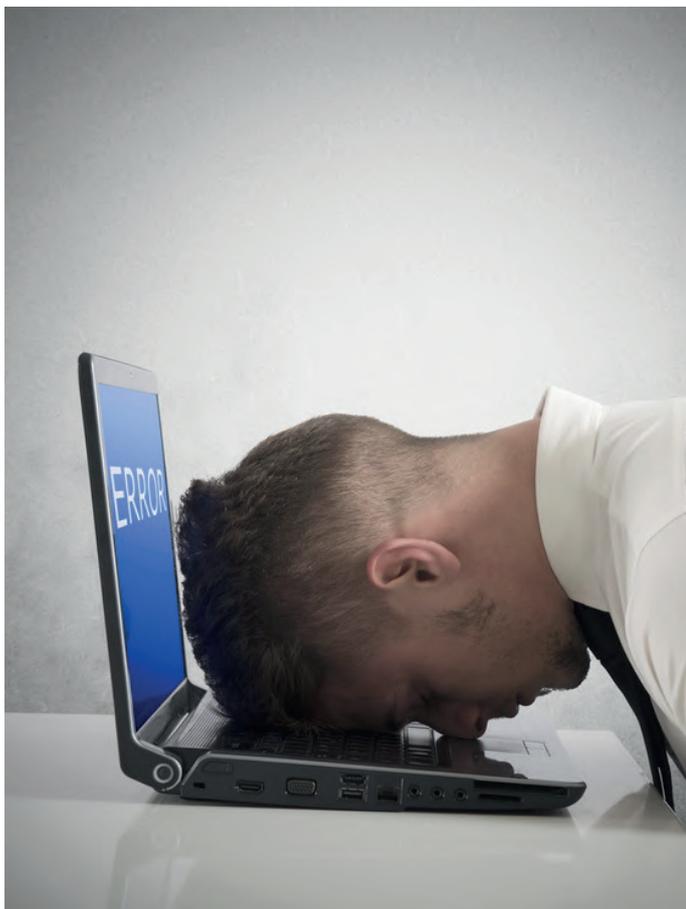
Le parc aventure est un parc de jeu intérieur 100% dédié aux enfants. Il se compose d'un espace bambin pour les tout-petits et d'un espace labyrinthe pour les plus grands avec une piscine à balles, des mâts d'escalade et un parc acrobatique ! Les enfants pourront s'amuser et évoluer dans un espace clos et sécurisé.

LE BIEN-ÊTRE est également au cœur de ce week-end. Un espace bien vous est réservé pour la relaxation et la détente comprenant un sauna, un hammam, des douches, une salle de détente et une tisanderie dans un univers cooing et chaleureux face au domaine de Super-Besse. La sérénité du site vous permettra de vous ressourcer et de profiter des bienfaits de la montagne.

Vous serez logés à la maison familiale CCAS en pension complète. Vous pourrez vous détendre et vous amuser en toute tranquillité d'esprit.

Alors, si vous cherchez à passer un week-end inoubliable seul(e), en couple ou en famille, c'est parti ! Connectez-vous dès maintenant sur le site de la CMCAS pour réserver votre place et profiter d'un week-end EVASION ou venez directement à nos bureaux.

Date Limite d'Inscription : 14/05/2023



AIDE À L'INFORMATIQUE

S'il y a encore 10 ans, l'usage d'Internet chez les personnes âgées était peu répandu, les nouvelles technologies s'ouvrent aujourd'hui à toutes les générations.

Si les avantages d'Internet sont nombreux, l'accompagnement à l'apprentissage du numérique est fondamental pour que nos aînés apprennent les nouvelles technologies.

Et pourtant 8 seniors sur 10 estiment qu'il améliore le quotidien et 4 sur 10 sont équipés en smartphone, ordinateur et tablette tactile. Ils s'en servent bien sûr plus qu'il y a 5 ans et pensent aussi que leur usage ne fera que s'accroître à l'avenir.

L'Aide à l'informatique, pour quelle utilisation ?

Recevoir et envoyer des emails, recourir aux services bancaires en ligne, les formalités administratives, communiquer via les réseaux sociaux avec les amis et la famille, faire du shopping etc.

La SLVie de Bergerac a mis à votre disposition deux ordinateurs avec imprimantes si vous n'êtes pas équipés.

Les ateliers se passeront à Tuilières par session de 1 à 6 personnes.

Ne restez pas seul(e) face à vos problèmes, Frédéric POIROT sera vous apporter son aide et un accompagnement personnalisé.

Si vous êtes intéressé(e), faites vous connaître auprès de la CMCAS.



L'Atelier
de musique



Bonjour amis chanteurs et musiciens !

Si vous voulez partager votre plaisir de chanter ou de faire de la musique en groupe ou en chorale, bonne nouvelle, nous envisageons **un atelier musical** à la Salle RIEM.

Si vous n'avez jamais participé à un groupe ou une chorale (*depuis votre tendre enfance*) c'est pas grave ne soyez pas timides, nous sommes là pour nous amuser et nous faire plaisir (une inscription à la nouvelle star n'est pas prévue)

Si vous êtes expérimentés dans le domaine musical ou mieux encore si vous avez un instrument de musique, nous pourrons progresser plus vite tous ensemble dans la bonne humeur !

Le programme n'est pas encore établi, il dépendra des participants.

Je vous donne rendez-vous donc les mercredis matin des 10/05/2023 à partir de 9h30 à la salle RIEM.

La première sera déjà pour faire connaissance, et discuter de vos attentes.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Sylvain au 06 95 00 48 31

l'auberge espagnole



SAMEDI 17 JUIN 2023
RDV DÈS 10H

Ce ne sera pas le chef Abraracourcix accompagné de sa femme Bonemine qui vous attendront à Tuilières mais, pour la 2eme année consécutive, l'équipe de la SLVie de Bergerac, pour partager une auberge espagnole.

Celle-ci se mobilise pour vous proposer une nouvelle journée de retrouvailles autour d'un barbecue à la salle Philippe RIEM où nous aurons l'occasion d'échanger autour des activités sociales ou sur d'autres sujets qui animeront nos conversations.

Poulardes, veaux, rôtis, fèves ou pâtés de cerf ne seront toujours pas au menu mais la SLVie apportera les grillades, le pain et le vin.

Nous comptons sur vous pour apporter entrées, fromages et desserts et si vous avez l'appétit d'Obélix, quelques grillades supplémentaires seront les bienvenues.

Cette journée permettra de vous montrer la vie de la SLVie de Bergerac avec **ses ateliers peinture et photos** dont quelques oeuvres seront exposées.

Un bénéficiaire, Alain Jencezwski, proposera **une conférence sur la foudre** et ses dangers. Il nous expliquera de façon ludique et animée pourquoi cette décharge électrique aérienne accompagnée d'un éclair et d'une violente détonation (tonnerre) nous fait tant peur.

L'après midi pour ceux qui le souhaiteront, il y aura la visite guidée du **barrage de Tuilières** animée par des collègues.

Tuilières est un des plus vieux barrages hydroélectriques sur la Dordogne et c'est un site expérimental pour la migration des poissons. Il est équipé d'installations hors du commun. La visite de l'ascenseur à poissons vous permettra d'observer les poissons migrateurs et de vous informer de leur parcours.

La SLVie vous présentera son nouvel atelier de **l'Aide à l'informatique** : ne plus rester dans le brouillard quand on vous parle de téléchargement de document, de récupération d'information sur votre espace. Vous deviendrez rapidement autonome dans vos recherches et manipulations de la souris.

Divers jeux de société et pétanque seront à disposition. Les plus jeunes ne seront pas oublier, ils pourront se divertir avec **une structure gonflable**.

Nous parions sur la réussite de cette journée placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité et nous savons que le lien social est essentiel à notre épanouissement alors nous vous attendons nombreux
A très bientôt

Limite d'Inscription : 09/06/23

Boutique en ligne « MES ACTIVITÉS »

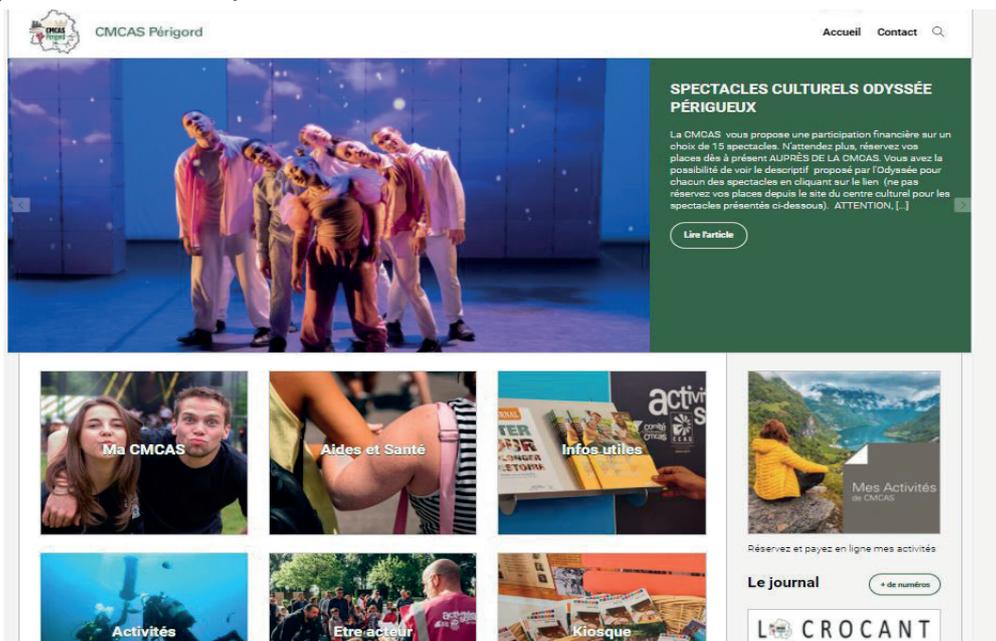
Réservation et paiement en ligne, à vos clics !

Réservez et réglez vos activités de CMCAS en ligne sur notre site internet et retrouver l'activité qui vous intéresse

Ci-dessous un Pas à Pas

1- Connectez-vous sur le site de la CMCAS Périgord

<https://perigord.cmcas.com/>



2- Cliquez sur la vignette ci-contre  et renseignez vos codes de connexion CCAS (NIA et Mot de passe)

3- Retrouvez les activités ouvertes à l'inscription en ligne et sélectionnez l'activité pour laquelle vous souhaitez vous inscrire en cliquant sur l'image ou le nom de l'activité



4- Comment s'inscrire

Réaliser 1 à 3 recettes (convenues à l'avance) avec les conseils du chef de l'Atelier Gourmand, vous disposerez de l'ensemble des ingrédients et des ustensiles nécessaires à la réalisation des recettes.

Rendez-vous à 10h00 à l'Atelier Gourmand 2 rue Montesquieu 28000 Chartres.

L'atelier se terminera aux alentours de 12h00 et vous pourrez emporter les mets confectionnés afin de les déguster en famille.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de places restantes : 10

Lieu de l'activité : Atelier gourmand

Date de l'activité : du 17/05/2020 au 17/05/2020

Date de clôture des inscriptions : 25/04/2020

Prestations de l'activité : Atelier gourmand

S'inscrire

1- En bas de la fiche descriptive de l'activité, cliquez sur le bouton « S'inscrire »

CULTURE FORMATION LOISIR SANTÉ-PRÉVOYANCE SPORT VIE DE L'ORGANISME VOYAGE-SÉJOUR

réalisation des recettes.

Rendez-vous à 10h00 à l'Atelier Gourmand 2 rue Montesquieu 28000 Chartres.

L'atelier se terminera aux alentours de 12h00 et vous pourrez emporter les mets confectionnés afin de les déguster en famille.

Dates de début et de fin d'activité : 17/05/2020 - 17/05/2020

Inscription

La liste déroulante comprend l'Ouvrant Droit et ses Ayants Droits ainsi qu'une ligne « Invité(s) ».

2 _ Sélectionnez une personne à inscrire dans la liste déroulante

Montant total de votre inscription

Total: 0,00 €

Valider votre inscription

Annuler votre inscription

Inscription Mes observations

Gael CLASSEN

Ajouter

3 _ Après avoir sélectionné un participant dans la liste déroulante (cf. page précédente), cliquez sur le bouton « Ajouter ».

Gael CLASSEN

Options

Atelier gourmand

4 _ Cochez les options de l'activité qui vous intéressent (montant de l'option = prix payé par le bénéficiaire pour cette option).

Montant : 30,00 € Participation CMCAS : 10,00 €

Pas d'accord pour être pris en photo/vidéo et qu'elles soient diffusées

5 _ Cochez « Pas d'accord pour être pris en photo/vidéo et qu'elles soient diffusées » si vous ne souhaitez pas être pris en photo/vidéo

Retirer

Cliquez sur le bouton « Retirer » si vous souhaitez désinscrire une personne.

Renouveler l'opération pour toutes les personnes que vous souhaitez inscrire. Puis cliquez sur **"Valider votre inscription"**.

Puis procédez au paiement

CULTURE FORMATION LOISIR SANTÉ-PRÉVOYANCE SPORT VIE DE L'ORGANISME VOYAGE-SÉJOUR

Montant : 40,00 € Pas de participation CMCAS

Pas d'accord pour être pris en photo/vidéo et qu'elles soient diffusées

Retirer

Montant total de votre inscription

Total: 70,00 €

Valider votre inscription

Procéder au paiement

1 _ Cliquez sur le bouton « Procéder au paiement ».

Annuler votre inscription

5- Choisissez votre mode de paiement

CULTURE FORMATION LOISIR SANTÉ-PRÉVOYANCE SPORT VIE DE L'ORGANISME

2 _ Cochez les conditions générales de vente pour faire apparaître les modes de paiement.

3 Choisissez votre moyen de paiement

Si vous souhaitez régler en plus d'échéances que proposé ci-dessous, choisissez " Paiement en CMCAS " et rapprochez-vous de la CMCAS qui a organisé l'activité.

Paiement en CMCAS

Payer avec CB

3 _ Cliquez sur le moyen de paiement choisi :
 - Paiement en CMCAS : si vous préférez vous rendre à votre CMCAS pour régler par chèque ou espèces,
 - Paiement en ligne par CB*, Visa, Mastercard : vous pourrez payer en 1 ou 3 fois en fonction du montant de vos achats.

*Certaines CMCAS n'autorisent pas le paiement ligne

Paiement de 70,00 EUR

TEST LA BOUTIQUE DE TEST 3D SECURE HMC

Numéro de carte

Date de fin de validité (MM/AA)

Cryptogramme visuel : 3 derniers chiffres au dos de la carte (?)

Annuler **Valider**

4 _ Saisissez les coordonnées de votre CB

5 _ Cliquez sur le bouton « Valider »

Attention, sur certaines CMCAS l'écran de saisie est différent. Voir ce cas en fin de tutorial.

CULTURE FORMATION LOISIR SANTÉ-PRÉVOYANCE SPORT VIE DE L'ORGANISME VOYAGE-SÉJOUR

Accueil / Confirmation de commande

Confirmation de commande

Le succès de votre commande vous est ensuite confirmé.

Votre commande sur CMCAS Berry-Nivernais est terminée.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter la CMCAS.

Voir l'historique de vos commandes

Consultez vos autres commandes en cliquant sur le bouton « Voir l'historique de vos commandes ».

Si le paiement en ligne vous semble compliqué, votre CMCAS vous donne également la possibilité de régler par carte bleue vos activités directement à nos bureaux.

Astuce : Pour un meilleur confort de navigation, nous vous conseillons d'utiliser de préférence Google Chrome ou Mozilla comme navigateurs.

